



MOBILISATION EXCEPTIONNELLE !

L'intersyndicale vous a demandé de la soutenir lors de ce mouvement, malgré les pressions vous avez été une majorité à exercer votre droit de grève.

Notre attitude responsable, soutenue par votre forte mobilisation, a permis de maintenir notre revendication initiale concernant la structure de nos rémunérations.

Une délégation a été reçue par l'employeur, qui tout en soulignant la réalité de la mobilisation, devra confirmer, lors de la réunion mensuelle du Comité d'Entreprise, qui se tiendra le vendredi 25 mai, ses propositions, en particulier la fixation d'un calendrier précis de réunions avec les organisations syndicales.

Après des mois de revendications communes, et en fonction des propositions de l'employeur, nous saurons engager une nouvelle étape dans la mobilisation si cela s'avérait malheureusement nécessaire.